

Maître Richard REYNAUD

Commissaire de Justice

324, avenue de Romans 38160 SAINT MARCELLIN

Tél : 04.58.55.00.70 - Fax : 04.58.55.00.75

E-mail : reynaud.richard@commissaire-justice.fr

PROCES-VERBAL DESCRIPTIF D'UN IMMEUBLE SAISI

L'AN DEUX MILLE VINGT-TROIS
ET LE SEIZE OCTOBRE
DE 11 HEURES 00 A 13 HEURES 00

Je, Maître Richard REYNAUD, Commissaire de Justice,
titulaire d'un Office de Commissaire de Justice à la résidence
de SAINT MARCELLIN (Isère), y demeurant 324, avenue de
Romans, 38160 SAINT MARCELLIN, soussigné.

A LA REQUETE DE :

**Syndicat des copropriétaires de l'ensemble immobilier LA
CITE DU PRUNY situé 1 rue Pruney 38420 LE VERSOUD,**
représenté par son syndic en exercice la société FONCIA AGDA,
SAS, immatriculée au RCS de GRENOBLE sous le numéro 393
369 863 dont le siège social est 69 cours Jean Jaurès 38000
GRENOBLE, agissant poursuites et diligences de ses
représentants légaux, domiciliés en cette qualité audit siège,

Pour qui élection de domicile est faite au Cabinet
BASTILLE AVOCATS, SELARL GUMUSCHIAN **ROGUET**
BONZY, Avocats Associés au Barreau de GRENOBLE,
demeurant 10 Avenue Alsace Lorraine 38000 GRENOBLE
constituée à l'effet de poursuivre la Saisie-Immobilière de biens
immobiliers sis 28, Cité du Pruney, 38420 LE VERSOUD,
appartenant à Monsieur constituant
les biens objets de la présente procédure.

Domicile également élu en mon Etude.

- 1 -

Affaire : SDC LA CITE DU PRUNY Vs/ M.

Adresse : 28, Cité du Pruney, 38420 LE VERSOUD

PV Constat du 16/10/2023

112

AGISSANT EN VERTU DE :

Agissant en vertu du titre exécutoire qui constitue au regard des articles L311-2 et L311-4 du Code des Procédure Civiles d'Exécution :

- D'un jugement rendu selon la procédure accélérée au fond le 12 Octobre 2022 par le Tribunal Judiciaire de GRENOBLE (RG 22/01280), signifié le 8 Novembre 2022, actuellement définitif.
- D'un jugement rendu selon la procédure accélérée au fond le 13 Octobre 2021 par le Tribunal Judiciaire de GRENOBLE (RG 21/01503), signifié le 27 Octobre 2021, actuellement définitif
- D'Un Commandement de Payer valant Saisie-Immobilière régularisé par acte de mon ministère en date du 06/10/2023.
- Des dispositions des articles R.322-1 à R.322-3 du Code des Procédures Civiles d'Exécution.

AUX FINS DE :

Etablir le Procès-Verbal Descriptif des biens immobiliers dont la vente est poursuivie, de connaître les conditions d'occupation des lieux, et d'établir les diagnostics immobiliers légaux et obligatoires.

Je certifie m'être rendu les jour, mois, an et heure que dessus 28, Cité du Pruney, 38420 LE VERSOUD, et avoir procédé, avec l'assistance de Monsieur Théo BELLUSSI, es-qualité de Certificateur Immobilier représentant la SARL *EXPERT DIAG 38* aux diligences suivantes :

DESIGNATION DES BIENS :

Les biens immobiliers dont il s'agit sont ainsi désignés :

Sur la Commune de LE VERSOUD (38420), 1 rue Pruney, dans un ensemble immobilier cadastré section AB numéro 118 et plus particulièrement les lots 44 et 47.

- Lot 44 : jardin n°22 d'une contenance de 177 m2 et les 20/10000èmes de la copropriété.
- Lot 47 : appartement n° 28 de 5 pièces et les 488/10000èmes de la copropriété.

SR

CONDITIONS D'ACCES :

Dès la signification du Commandement aux fins de saisie Immobilière, j'ai tenté de prendre contact avec Monsieur afin de connaître ses disponibilités pour procéder au présent Procès-Verbal de description, en vain.

Sur place, en l'absence du défendeur, l'accès aux locaux a été réalisé en présence de deux témoins majeurs et d'un serrurier requis à cet effet.

DESCRIPTION GENERALE :

- La date d'achèvement des travaux n'a pu être déterminée, la Mairie du VERSOUD n'ayant pu me répondre sur ce point.
- Le syndic de l'immeuble est l'Agence **SAS FONCIA AGDA**, dont le siège social est 69, cours Jean Jaurès, 38000 GRENOBLE.
- La ligne de bus G2 possède un arrêt à proximité de la Cité « Cité Nouvelle ».
- Le logement se trouve à proximité (rayon de deux kilomètres), d'écoles élémentaire ou maternelle, de complexe sportif, de commerces courants boulangerie, carrosserie, garage automobiles, assureur, cabinier d'infirmier et mairie.
- Les façades de l'immeuble sont en assez bon état général, noircies.
- Les pieds de façades sont noircis.
- La toiture avec charpente en bois est en bon état apparent, la couverture est en tuiles mécaniques.
- Les chéneaux et la descente sont en place.
- Les abords ne sont pas entretenus.
- L'accès principal à l'appartement se fait par le côté Sud-Ouest, une seconde entrée est positionnée à l'arrière, côté Nord-Est.
- L'abri sur porte d'entrée principale est en très mauvais état général.
- Les menuiseries et fermetures extérieures sont en assez bon état général.
- L'appartement est élevé sur rez-de-chaussée et trois étages.
- L'accès au jardin est réalisé par un portail en mauvais état général, ouvert.
- Le jardin est à l'état d'abandon, en friche.
- La boîte aux lettres est fixée en façade, en assez bon état général.



Photographie 1 : Entrée principale.



Photographie 2 : Façade latérale.



Photographie 3 : Façade arrière, seconde entrée.

CONDITIONS D'OCCUPATION :

- L'appartement est actuellement occupé par Monsieur
- Il m'est précisé par le voisinage que le quartier est plaisant et calme.

EQUIPEMENTS DE L'APPARTEMENT :

- Le chauffage de l'appartement est assuré par un poêle à granules et convecteurs électriques.
- L'eau chaude sanitaire est produite par un chauffe-eau de type cumulus.

- L'installation électrique est en assez bon état apparent.

APPARTEMENT :

REZ-DE-CHAUSSEE :

- Un hall d'entrée côté Nord-Est
- Une salle de bains
- Un WC
- Une pièce donnant sur l'entrée principale côté Sud-Ouest, buanderie.

PREMIER ETAGE :

- Un palier
- Un salon
- Une cuisine

SECONDE ETAGE :

- Un palier
- Chambre 1
- Chambre 2

TROISIEME ETAGE

- Un palier
- Un réduit
- Chambre 3
- Chambre 4

EXTERIEUR

- Un jardin

PORTE D'ENTREE COTE NORD-EST :

- Une porte d'entrée en bois verni à l'état d'usage avec une serrure fonctionnelle.
- Une imposte au-dessus.

PORTE D'ENTREE COTE SUD-OUEST :

- Une porte d'entrée en bois verni à l'état d'usage avec des carreaux et une serrure centrale.
- L'abri situé au-dessus de la porte d'entrée est en très mauvais état général.

HALL D'ENTREE REZ-DE-CHAUSSEE :

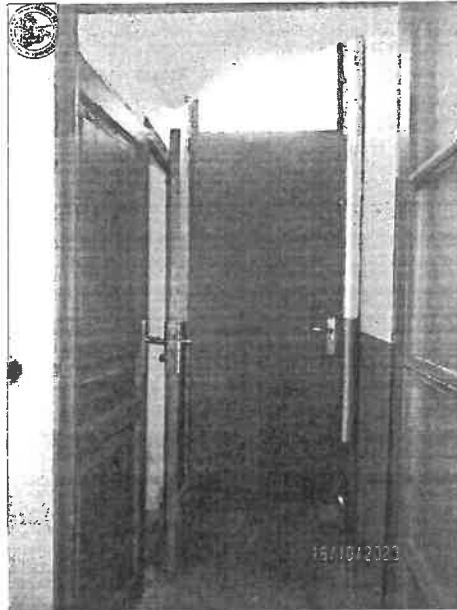
- Le sol en bois est à l'état brut.
- Les parois sont peintes deux couleurs, bleu et blanc.

- 5 -

Affaire : SDC LA CITE DU PRUNY Vs/ M.

**Adresse : 28, Cité du Pruney, 38420 LE VERSOUD
PV Constat du 16/10/2023**

- Le plafond est peint blanc.
- Un point lumineux au plafond.



Photographie 4.

WC A DROITE :

- Une porte d'entrée en bois verni avec condamnation centrale.
- Le parquet du sol est à l'état brut.
- Les parois sont peintes en blanc ou bordeaux.
- Le plafond est peint blanc.
- Un point lumineux mural.
- Un fenestron en bois peint blanc, simple vitrage, barreaudé.
- Une cuvette de WC suspendue avec double abattant et une chasse encastrée.
- Un interrupteur électrique en place.



Photographie 5 : WC

SECONDE PIECE A DROITE - SALLE DE BAINS :

- Une porte d'entrée en bois verni avec condamnation centrale.
- Un couloir d'accès avec parquet et parois à l'état brut.
- Un point lumineux au plafond.
- Le parquet du sol de la salle de bains est à l'état brut.
- Les parois sont carrelées, en bon état général.
- Deux parois en Placoplatre à l'état brut.
- Le plafond est peint blanc.
- Des luminaires sont présents au plafond.
- Un receveur à l'italienne blanc avec paroi fixe et robinet, le tout en place.
- Une baignoire avec robinetterie, en place.
- Une étagère murale.
- Un miroir mural.
- Une vasque encastrée sur un meuble avec robinetterie, en place.
- Un fenestron en bois verni, simple vitrage.
- Un chauffe-serviettes mural.
- Un convecteur électrique posé au sol.
- Un interrupteur électrique double en place.
- Deux prises électriques dont une démontée.

La pièce est en assez mauvais état général.



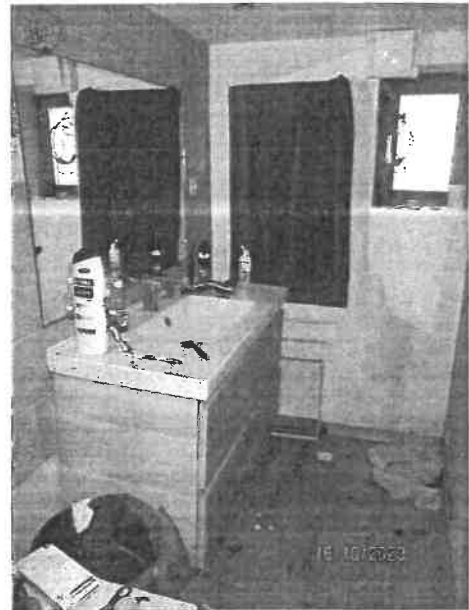
Photographie 6.



Photographie 7.



Photographie 8.



Photographie 9.

PIECE A LA SUITE DU HALL D'ENTREE – BUANDERIE :

- La porte d'entrée à carreaux en bois verni est en assez bon état général, un verrou central et un verrou haut.
- Le sol est en parquet brut.
- Les parois sont peintes blanches ou marron, en assez mauvais état apparent, avec des reprises non poncées.
- Le plafond peint blanc est en assez bon état.
- Cinq spots électriques encastrés au plafond.
- Un fenestron en bois verni, simple vitrage, barreaudé.
- Un chauffe-eau mural vertical de marque REGENT d'une contenance indéterminée.

- 8 -

Affaire : SDC LA CITE DU PRUNY Vs/ M.

Adresse : 28, Cité du Pruney, 38420 LE VERSOUD

PV Constat du 16/10/2023

54.

- Un placard mural avec plusieurs espaces de rangement.
- Un tableau électrique en mauvais état apparent.
- Interrupteurs électriques et prises électriques en place.



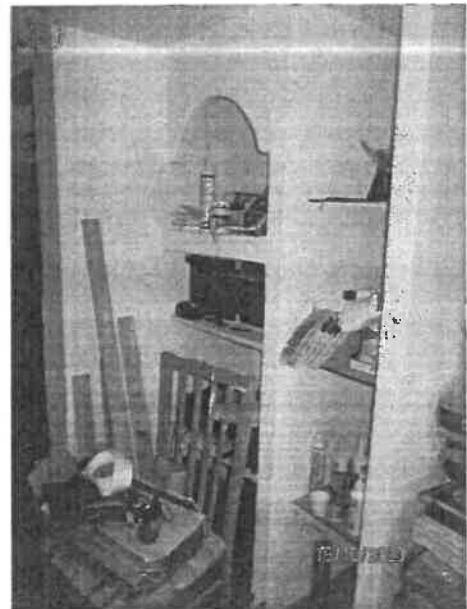
Photographie 10.



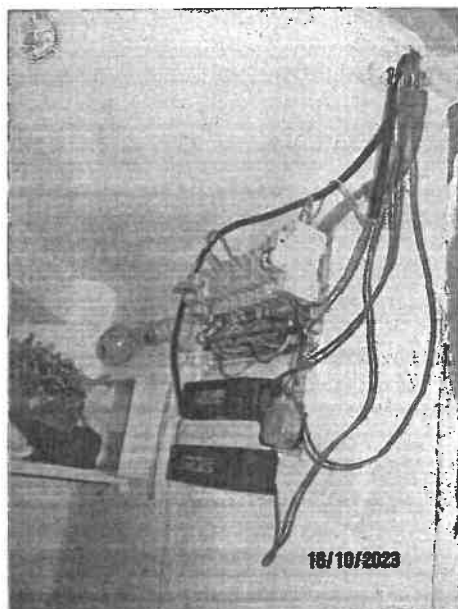
Photographie 11.



Photographie 12.



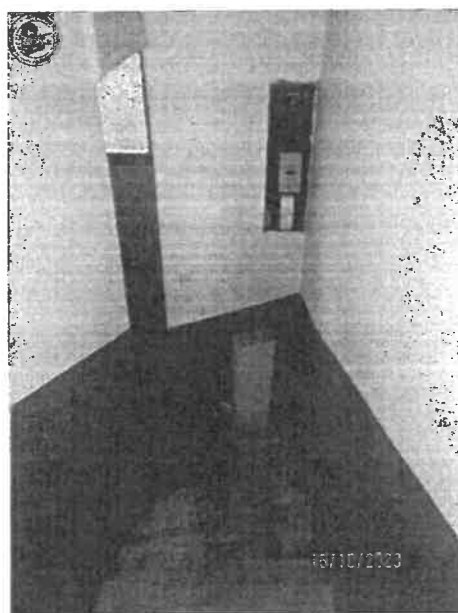
Photographie 13.



Photographie 14.

CAGE D'ESCALIER ACCES A L'ETAGE :

- Un escalier en bois à l'état brut.
- Les parois sont peintes en blanc et bleu.
- Le plafond est peint blanc.
- Un tableau électrique mural avec compteur Linky et disjoncteur.
- Un point lumineux au plafond.



Photographie 15.

PALIER PREMIER ETAGE :

- Le sol est recouvert d'un parquet flottant.
- Les parois sont peintes blanches.
- Le plafond est peint blanc.
- Deux spots électriques au plafond.



Photographie 16.

SALON A GAUCHE SUR LE PALIER :

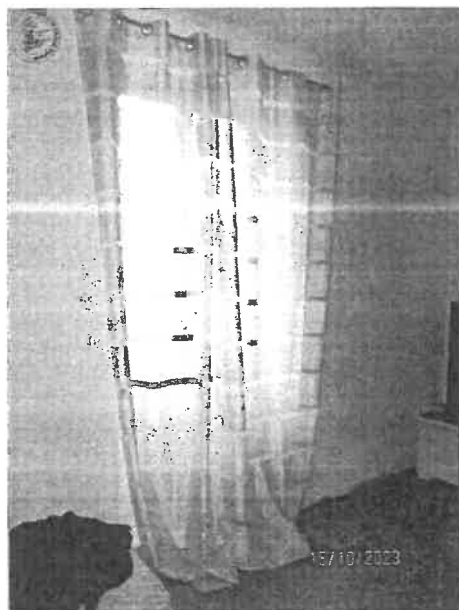
- La pièce est accessible directement, les parois sont en cours de finition.
- Le parquet flottant au sol est en place.
- Les plinthes en bois stratifié sont manquantes par endroits.
- Les parois peintes blanches sont à l'état d'usage.
- Le plafond peint blanc est en bon état apparent.
- Un point lumineux au plafond.
- Deux fenêtres à deux vantaux en bois verni, double vitrage, avec chacune deux volets pleins en bois verni.
- Un poêle à granules.



Photographie 17.



Photographie 18.



Photographie 19.



Photographie 20.

CUISINE A LA SUITE :

- L'accès à la cuisine se fait depuis le salon ou le palier, sans porte.
- Le sol est recouvert d'un parquet flottant à l'état d'usage.
- Les plinthes en bois peint blanc sont manquantes par endroits, en assez bon état.
- Les parois peintes blanches ou crépies sont en assez mauvais état.
- Le plafond peint blanc est en bon état apparent.
- Un point lumineux au plafond.

- 12 -

Affaire : SDC LA CITE DU PRUNNEY Vs/ M.

**Adresse : 28, Cité du Pruney, 38420 LE VERSOUD
PV Constat du 16/10/2023**

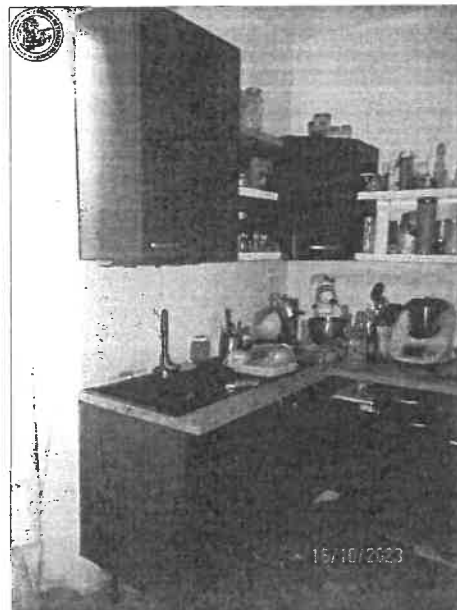
- Un boîtier à fusibles électriques mural en mauvais état apparent.
- Une niche avec deux étagères.
- Une fenêtre à deux vantaux en bois verni, double vitrage, avec deux volets pleins en bois verni, le tout en bon état apparent.
- Une cuisine équipée avec trois meubles hauts et cinq étagères, un plan de travail en équerre avec évier deux bacs et robinetterie, une plaque de cuisson quatre feux gaz et un four SIEMENS encastré, et trois meubles bas, le tout à l'état d'usage.



Photographie 21.



Photographie 22.



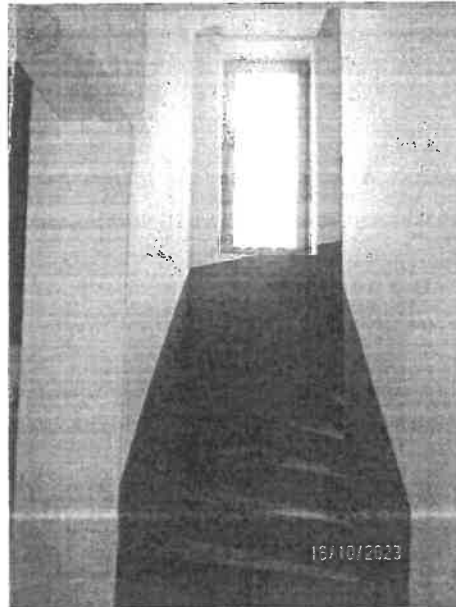
Photographie 23.



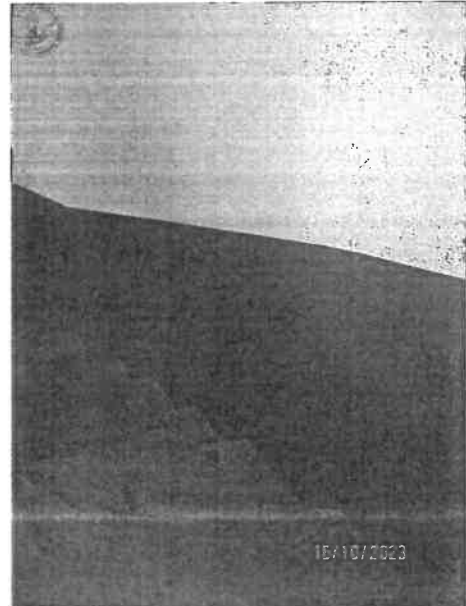
Photographie 24.

CAGE D'ESCALIER D'ACCES AU SECOND ETAGE :

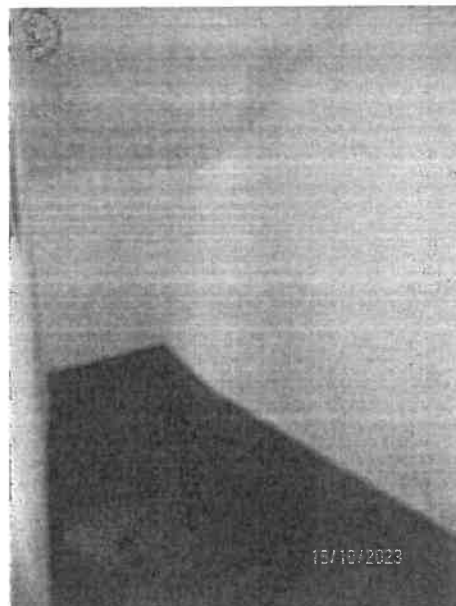
- Un escalier en bois à l'état brut.
- Les parois sont peintes en blanc et bleu.
- Le plafond est peint blanc.
- Une fenêtre à un vantail en bois verni, sans volet, seuls les gonds sont en place.
- Un point lumineux au plafond.
- Un détecteur de présence mural.



Photographie 25.



Photographie 26.

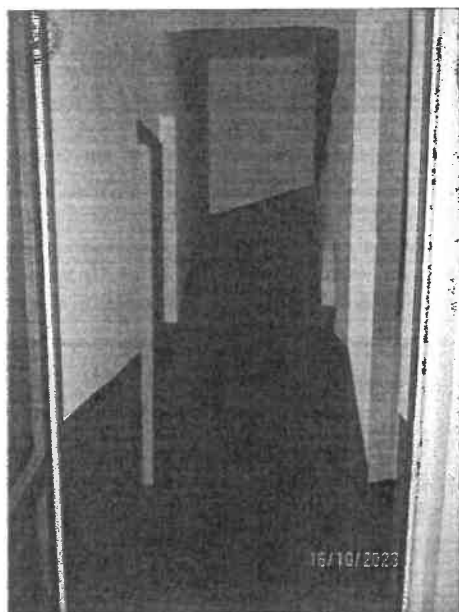


Photographie 27.

6

PALIER DU DEUXIEME ETAGE :

- Le sol est recouvert d'un plancher en bois à l'état brut.
- Les parois sont peintes en blanc et bleu.
- Le plafond est peint blanc.
- Deux spots électriques au plafond.



Photographie n°28.

CHAMBRE NUMERO UN FACE SUR LE PALIER :

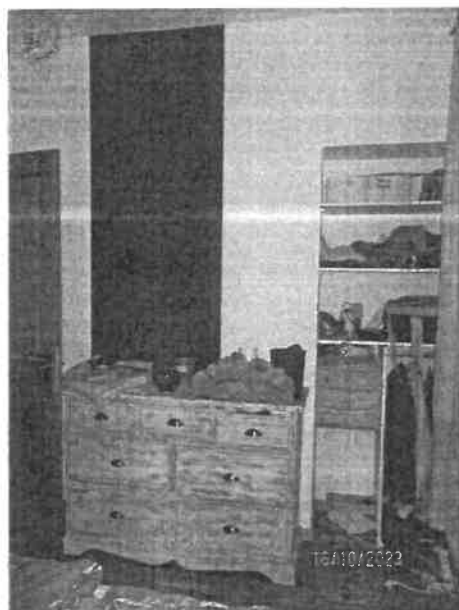
- Une porte pleine en bois verni.
- Le sol en parquet brut est en assez mauvais état général.
- Les parois peintes blanches ou bleues sont en assez bon état.
- Le plafond peint blanc est en bon état.
- Une fenêtre à deux vantaux en bois verni, double vitrage avec deux volets pleins en bois verni, le tout en bon état.
- Deux points lumineux muraux.
- Interrupteur électrique et prises électriques en place.
- Une prise de courant fable démontée.



Photographie 29.



Photographie 30.



Photographie 31.

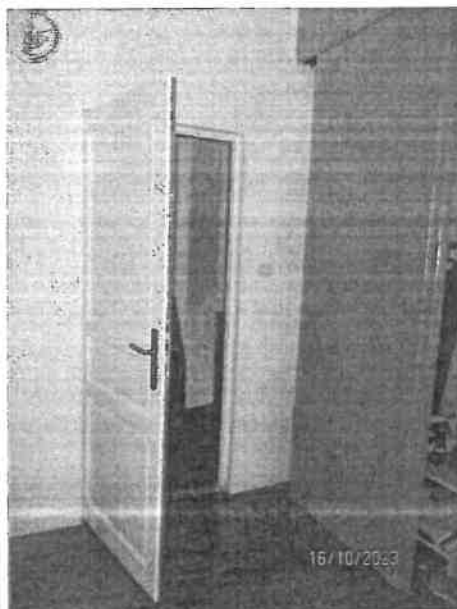


Photographie 32.

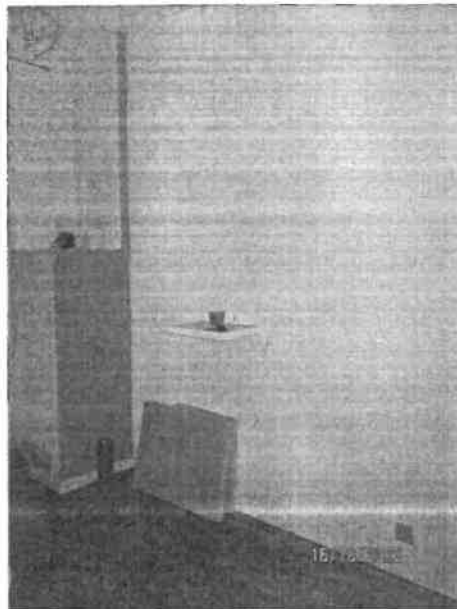
CHAMBRE NUMERO DEUX A GAUCHE SUR LE PALIER :

- Une porte pleine en bois verni et peinte blanche côté intérieur.
- Le sol en parquet verni est en assez mauvais état général.
- Les parois peintes blanches ou marron sont en assez bon état.
- Les plinthes en bois peint blanc sont en assez bon état.
- Le plafond peint blanc est en bon état.

- Deux fenêtres à deux vantaux en bois verni, double vitrage, avec chacune deux volets pleins en bois verni, le tout en bon état.
- Deux tablettes murales en bois stratifié.
- Un point lumineux au plafond.
- Interrupteur électrique et prises électriques en place.
- Un convecteur électrique mural CAMPA, débranché.
- Un placard mural à deux portes coulissantes agencé avec étagères et penderie.



Photographie 33.



Photographie 34.



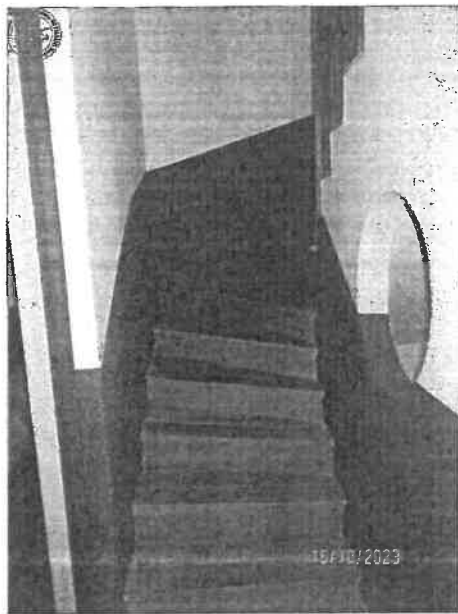
Photographie 35.



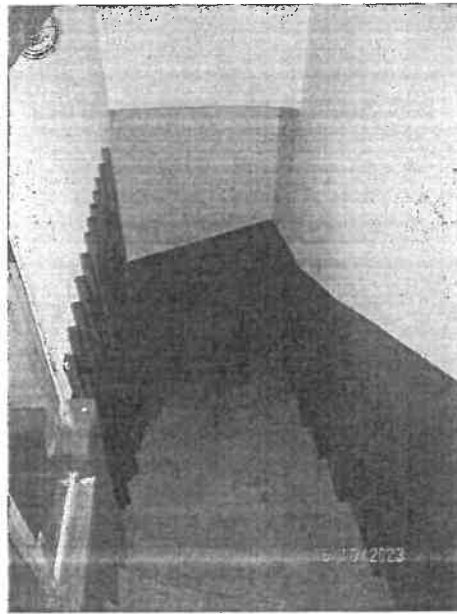
Photographie 36.

CAGE D'ESCALIER D'ACCES AU TROISIEME ETAGE :

- Un escalier en bois à l'état brut.
- Les parois sont peintes en blanc et bleu.
- Le plafond est peint blanc.
- Deux spots électriques au plafond avec un éclairage automatisé au plafond.
- Un barreaudage en bois brut en montant sur la droite.



Photographie 37.



Photographie 38.

PALIER DU TROISIEME ETAGE AVEC UN REDUIT :

- Le parquet au sol est à l'état brut.
- Les parois peintes en blanc et bleu sont en assez bon état.
- Le plafond peint blanc est en bon état.
- Une petit garde-corps blanc.
- Le réduit est équipé d'un châssis peint bleu avec vitrage simple.
- Un Velux au plafond.



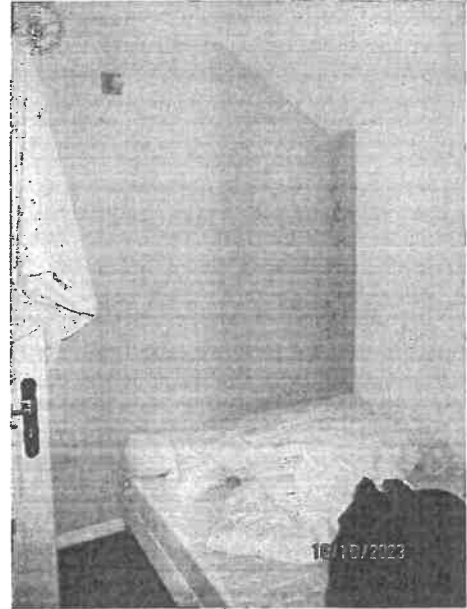
Photographie 39.

CHAMBRE NUMERO TROIS FACE SUR LE PALIER :

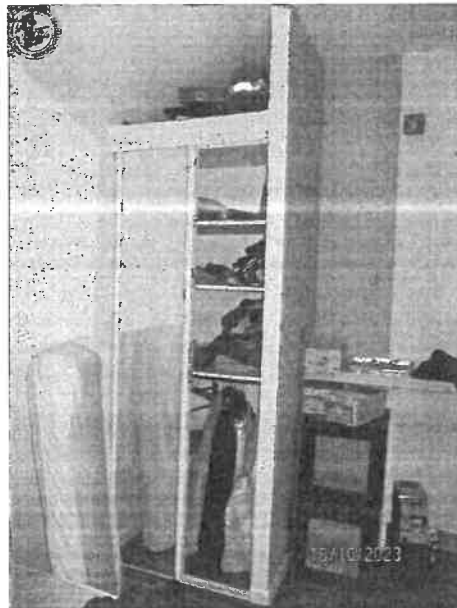
- Une porte pleine en bois verni et peinte blanche sur l'intérieur.
- Le sol en parquet verni est ancien, en assez mauvais état général.
- Les plinthes en bois peint blanc sont en assez bon état.
- Les parois peintes blanches ou beiges sont en assez bon état, avec des reprises.
- Le plafond peint blanc est en bon état.
- Une fenêtre à un vantail en bois peint blanc, sans volet, double vitrage, le tout en bon état.
- Deux points lumineux muraux.
- Un placard mural à deux portes miroirs avec étagères et penderie.
- Interrupteur électrique et prises électriques en place.
- Un convecteur électrique mural.



Photographie 40.



Photographie 41.



Photographie 42.

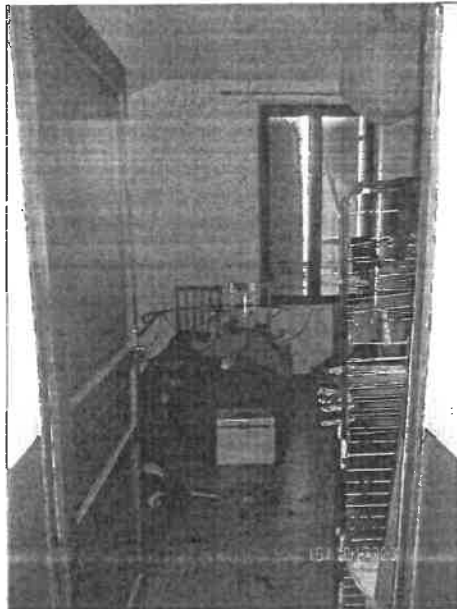


Photographie 43.

CHAMBRE NUMERO QUATRE A GAUCHE SUR LE PALIER :

- Une porte pleine en bois verni et peinte blanche sur l'intérieur.
- Le sol en parquet verni est ancien, en assez mauvais état général.
- Les plinthes en bois peint blanc sont en assez bon état.
- Les parois peintes blanches ou bordeaux sont en assez bon état.
- Le plafond peint blanc est en bon état.

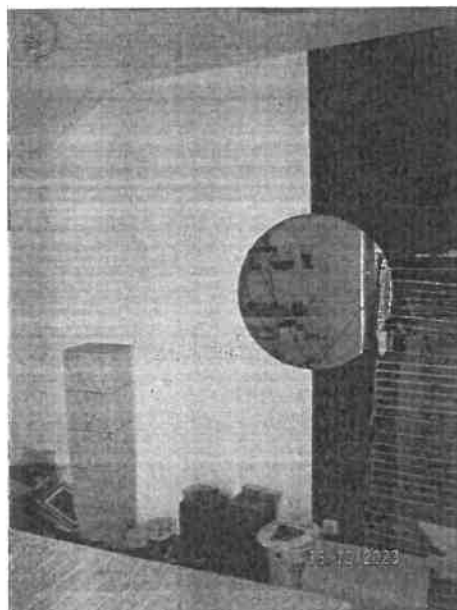
- Une fenêtre à deux vantaux en bois verni, double vitrage, avec un petit garde-corps et deux volets pleins en bois verni, le tout en bon état.
- Un point lumineux au plafond.
- Un placard mural sans porte avec étagères et penderie.
- Une niche murale.
- Interrupteur électrique et prises électriques en place.
- Un convecteur électrique mural.



Photographie 44.



Photographie 45.



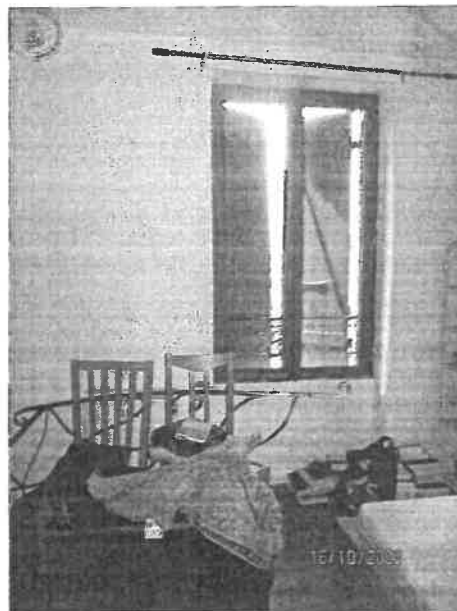
Photographie 46.



Photographie 47.



Photographie 48.



Photographie 49.



Photographie 50.

JARDIN EXTERIEUR :

Le jardin se trouve de l'autre côté de la voirie, face à l'entrée Sud-Ouest.

Un portail d'entrée en fer forgé peint clair en assez mauvais état apparent, avec une serrure sans clé.

Une allée avec dalles de graviers, le tout en mauvais état.

Un appentis avec une charpente en bois en très mauvais état, soutenu par trois poteaux en ciment, le chéneau et la descente d'eau pluviale sont en place.

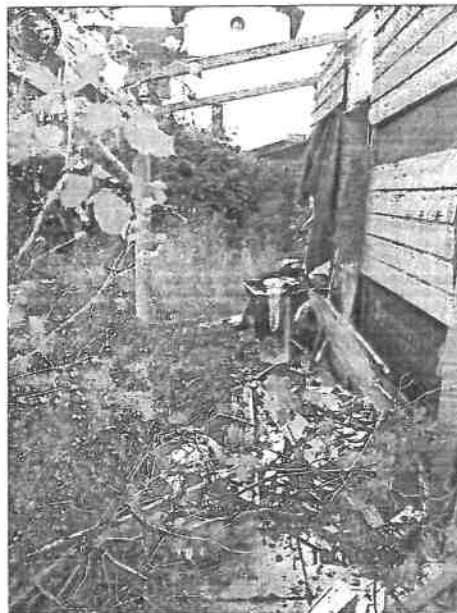
Le jardin est en friche, en mauvais état, encombré de nombreux objets ou détritux.

Le jardin est ceint par une clôture grillagée en mauvais état, envahie par la végétation luxuriante.

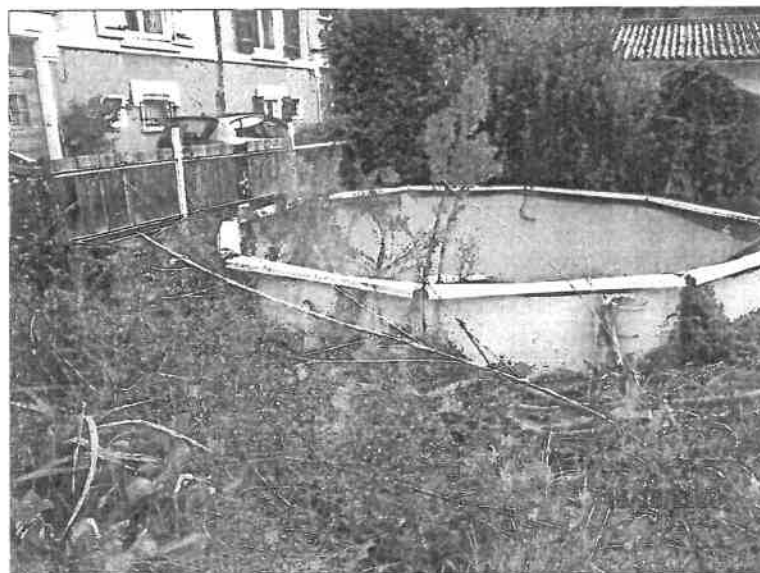
Le jardin est ceint côté voirie, par un muret crépi en mauvais état, surmonté d'une barrière métallique peinte claire avec planches verticales en bois verni, le tout en mauvais état.



Photographie 51.



Photographie 52.



Photographie 53.



Photographie 54.



Photographie 55.



Photographie 56.

J'ai pris cinquante-six photographies à l'aide d'un appareil photographique numérique, afin de les joindre au présent Procès-Verbal.

RAPPORTS D'EXPERTISES DE L'APPARTEMENT :

J'ai requis Monsieur BELLUSSI Théo, es-qualité de Certificateur Immobilier représentant la SARL EXPERT DIAG 38 », de procéder à ses opérations d'expertises.

Monsieur BELLUSSI Théo m'a déclaré que les diagnostics immobiliers obligatoires sont la certification de superficie, l'état parasitaire, le diagnostic de performance énergétique, l'état de l'installation intérieure d'électricité, le plomb, et l'état des risques et pollutions.

Le diagnostic de gaz n'est pas requis, le logement n'étant pas alimenté en gaz.

Les originaux des rapports d'expertises resteront annexés au présent Procès-Verbal.

RAPPORT TERMITE / PARASITAIRE :

Le diagnostic ainsi réalisé a permis d'établir l'absence d'indices d'infestations de Termites, le tout suivant rapport établi par la SARL EXPERT DIAG 38 en date du 16/10/2023, dont les originaux resteront annexés au présent Procès-Verbal.

RAPPORT CREP :

Le diagnostic ainsi réalisé a permis d'établir l'absence de revêtements contenant du plomb au-delà des seuils en vigueur, le tout suivant rapport établi par la SARL EXPERT DIAG 38 en date du 16/10/2023, dont les originaux resteront annexés au présent Procès-Verbal.

RAPPORT AMIANTE :

Le diagnostic ainsi réalisé a permis d'établir dans le cadre de la mission, il a été repéré des matériaux et produits contenant de l'amiante, le tout suivant rapport établi par la SARL EXPERT DIAG 38 en date du 16/10/2023, dont les originaux resteront annexés au présent Procès-Verbal.

RAPPORT ELECTRICITE :

Le diagnostic de l'état de l'installation intérieure d'électricité ainsi effectué a permis d'établir que **l'installation intérieure d'électricité comporte une ou des anomalies pour laquelle ou lesquelles il est vivement recommandé d'agir afin d'éliminer les dangers qu'elle(s) présente(nt)**, le tout suivant rapport établi

par la SARL EXPERT DIAG 38 en date du 16/10/2023, dont les originaux resteront annexés au présent Procès-Verbal.

DIAGNOSTIC PERFORMANCE ENERGETIQUE :

Le diagnostic ainsi réalisé a permis de classer le logement dont s'agit en **catégorie "E" pour les consommations énergétiques**, et en **catégorie "B" pour les émissions de gaz à effet de serre**, le tout suivant rapport établi par la SARL EXPERT DIAG 38 en date du 16/10/2023, dont les originaux resteront annexés au présent Procès-Verbal.

RAPPORT CARREZ :

La superficie de l'appartement ainsi mesurée est de **105.44 m²**, le tout suivant rapport établi par la SARL EXPERT DIAG 38 en date du 16/10/2023, dont les originaux resteront annexés au présent Procès-Verbal.

ETAT DES RISQUES ET POLLUTIONS :

L'Etat des Risques délivré par Activ'Expertise France en date du 17/10/2023 fait apparaître que la commune dans laquelle se trouve le bien fait l'objet d'un arrêté préfectoral n°38-2019-06-21-040 en date du 21/06/2019 en matière d'obligation d'Information Acquéreur Locataire sur les Risques Naturels, Miniers et Technologiques.

Selon les informations mises à disposition dans le Dossier Communal d'Information, le BIEN est ainsi concerné par :

- Le risque Inondation et par la réglementation du PPRn multirisque approuvé

le 02/08/2007 Aucune prescription de travaux n'existe pour l'immeuble.

- Le risque Mouvement de terrain Effondrement et par la réglementation du PPRn multirisque approuvé le 02/08/2007 Aucune prescription de travaux n'existe pour l'immeuble.

- Le risque sismique (niveau 4, sismicité Moyenne) et par la réglementation de construction parasismique EUROCODE 8.

Le bien se situe dans une zone non réglementée du risque retrait-gonflement des argiles (L.132-4 du Code de la construction et de l'habitation).

Le bien ne se situe pas dans une zone d'un Plan d'Exposition au Bruit.

L'état des risques et pollutions a été établi à partir des documents de références arrêtés par Monsieur le Préfet du Département de l'Isère à la date de la mission, le tout suivant rapport établi par la SARL EXPERT DIAG 38 en date du 16/10/2023, dont les originaux resteront annexés au présent Procès-Verbal.

- 26 -

Affaire : SDC LA CITE DU PRUNY Vs/ M.

**Adresse : 28, Cité du Pruney, 38420 LE VERSOUD
PV Constat du 16/10/2023**

Et je me suis retiré à 13 heures et 00 minutes.

Et de tout ce qui précède, j'ai, Richard REYNAUD, Commissaire de Justice susdit et soussigné, dressé le présent Procès-Verbal DESCRIPTIF sur 27 pages, à toutes fins utiles et pour servir et valoir ce que de droit.

SOUS TOUTES RESERVES

Richard REYNAUD
Commissaire de Justice



- 27 -

Affaire : SDC LA CITE DU PRUNY Vs/ M.

Adresse : 28, Cité du Pruney, 38420 LE VERSOUD

PV Constat du 16/10/2023

Maître Richard REYNAUD

Huissier de Justice

6bis, avenue de Romans 38160 SAINT MARCELLIN

Tél : 04.58.55.00.70 - Fax : 04.58.55.00.75

E-mail : reynaud.richard@huissier-justice.fr

ANNEXE 1

PROCEDURE DE DESCRIPTION D'UN BIEN IMMOBILIER

L'AN DEUX MILLE VINGT-TROIS

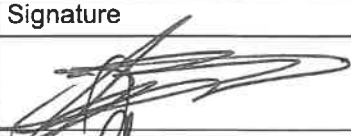
ET LE *seize octobre*

CREANCIER (s) / Le Syndicat des copropriétaires de l' IMMEUBLE LA CITE DU PRUNEY 01, rue Pruney, 38420 LE VERSOUD, agissant poursuites et diligences de son Président du Conseil Syndical domicilié audit siège en cette qualité. représenté par son syndic en exercice S.A.R.L. FONCIA AGDA au capital de 538.000,00 euros, Agence immobilière, dont le siège social est 69, cours Jean Jaurès, 38000 GRENOBLE, immatriculée au RCS de GRENOBLE sous le n°393.369.863, agissant poursuites et diligences de son gérant domicilié audit siège en cette qualité. représenté par SELARL GUMUSCHIAN ROGUET BONZY au capital de 202.000,00 euros, dont le siège social est 10, avenue Alsace Lorraine, Case B25 38000 GRENOBLE, immatriculée au RCS de GRENOBLE n°5197814447, agissant poursuites et diligences de son gérant domicilié audit siège en cette qualité.

DEBITEUR(s) : M.

28, Cité du Pruney, 38420 LE VERSOUD

LISTE ET SIGNATURES DES PERSONNES dont l'assistance a été nécessaire :

Nom	Qualité	Signature
EURL ADS 38 Monsieur Yvonnick BAERT	Serrurier	
Monsieur Didier PATOUT	Témoin	
Madame Jeannine PATOUT	Témoin	
SARL EXPERT DIAG 38 Monsieur Théo BELLUSSI	Diagnosticteur	

Richard REYNAUD

Huissier de Justice / Commissaire de justice

